



Agence pour l'Évaluation de  
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

# RAPPORT D'ÉVALUATION DE SUIVI

Histoire – Histoire de l'art

Université catholique de Louvain (UCL)

Howard DAVIES  
Francis PROST

26.06.2018

# Table des matières

Université catholique de Louvain : Histoire-Histoire de l'art.....	3
Partie 1 : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale .....	6
Partie 2 : réalisation du plan d'action initial .....	7
Partie 3 : recommandations pour le développement d'une culture qualité .....	12
Conclusion générale.....	15
Droit de réponse de l'établissement .....	16

# Université catholique de Louvain : Histoire-Histoire de l'art

## Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2017-2018 à l'évaluation de suivi du cursus « Histoire – Histoire de l'art ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ces cursus, organisée en 2012-2013.

Dans ce cadre, MM. Howard DAVIES et Francis PROST, mandatés par l'AEQES et accompagnés par un membre de la Cellule exécutive, se sont rendus le 2 février 2018 à l'Université catholique de Louvain. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisés *in situ* et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation de suivi soit les programmes d'Histoire et d'Histoire de l'art, la visite de suivi (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation des programmes ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2012-2013 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte moins des éléments spécifiques aux programmes que des recommandations plus générales sur la gestion des programmes et la démarche qualité qui s'y rapporte.

Le comité des experts tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Il désire aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiants qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

## Composition du comité<sup>1</sup>

- Howard DAVIES, expert de l'éducation et en gestion de la qualité
- Francis PROST, expert pair

---

<sup>1</sup> Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : [http://aeqes.be/experts\\_comites.cfm](http://aeqes.be/experts_comites.cfm).

## Présentation de l'établissement et des programmes évalués

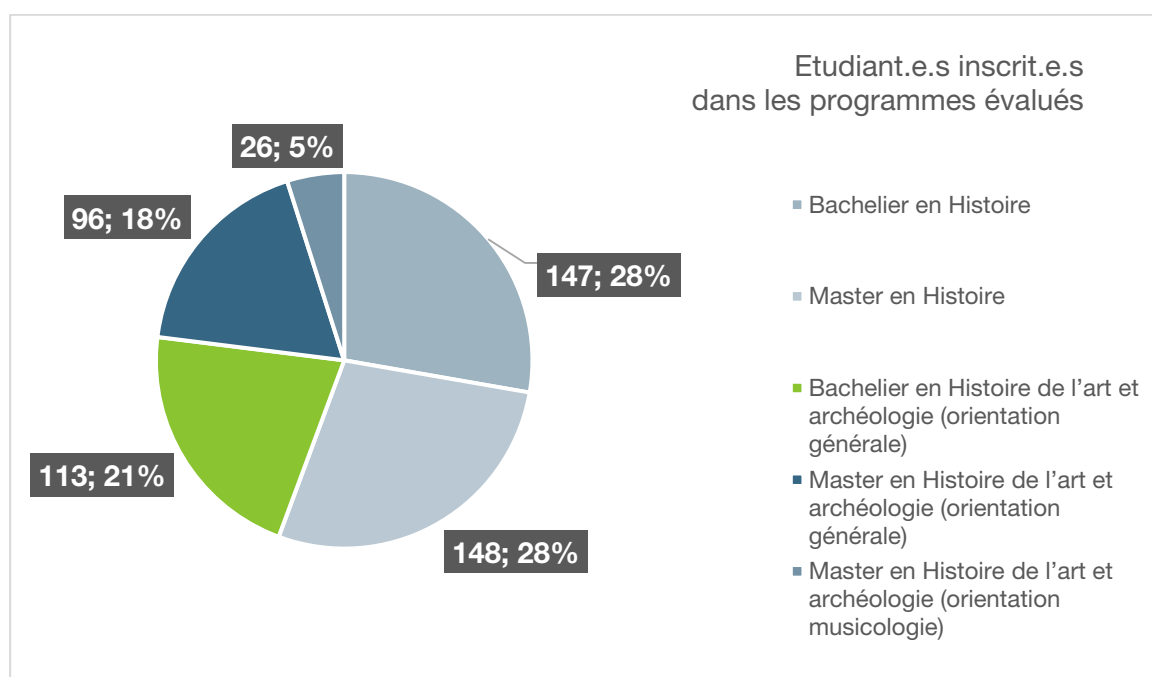
L'Université catholique de Louvain (UCL), créée en 1425, est aujourd'hui constituée de quatorze facultés : l'école polytechnique de Louvain ; la faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme ; la faculté de droit et de criminologie ; la faculté de médecine et médecine dentaire ; la faculté de pharmacie et des sciences biomédicales ; la faculté de philosophie, arts et lettres ; la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation ; la faculté de santé publique ; la faculté de théologie ; la faculté des sciences de la motricité ; la faculté des bioingénieurs ; la faculté des sciences ; la faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication ; la *Louvain School of Management*.

En 2017-2018, l'UCL organisait 42 bacheliers, 126 masters, des masters de spécialisation, des formations de troisième cycle, des formations à l'enseignement ainsi que des formations continues. L'UCL dispose de six implantations réparties à Bruxelles et en Wallonie.

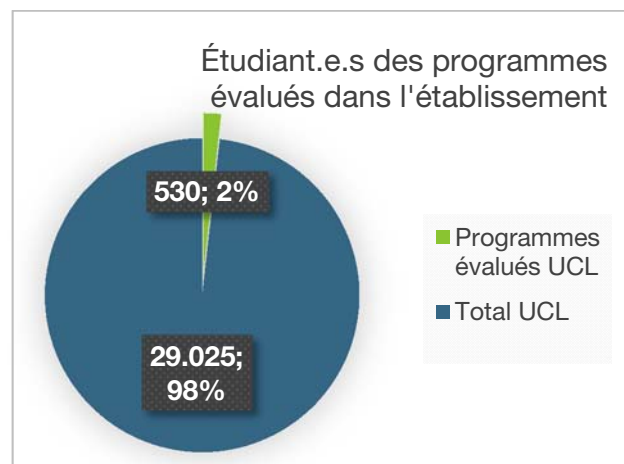
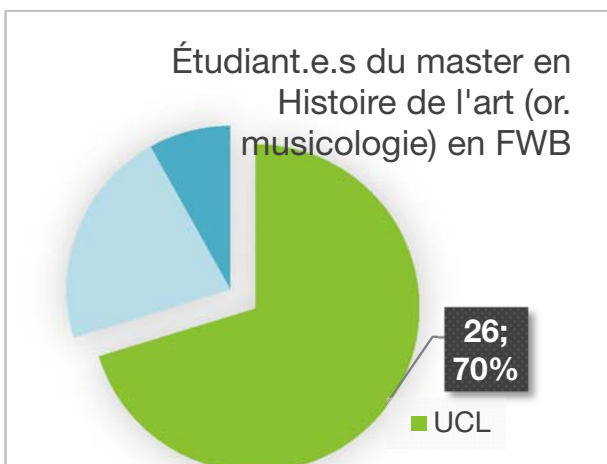
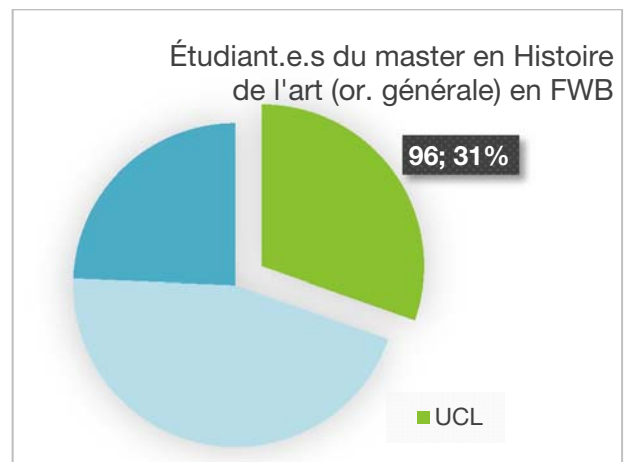
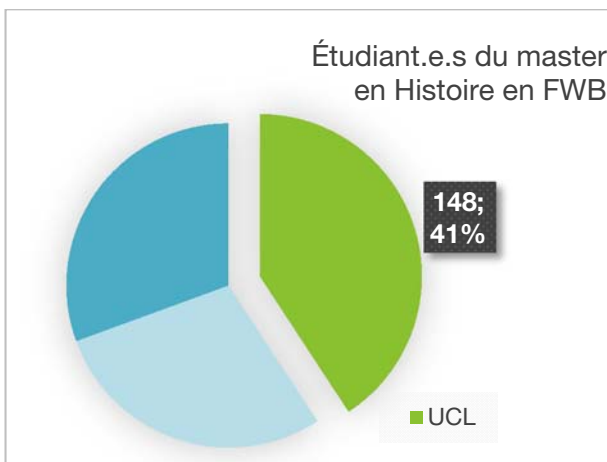
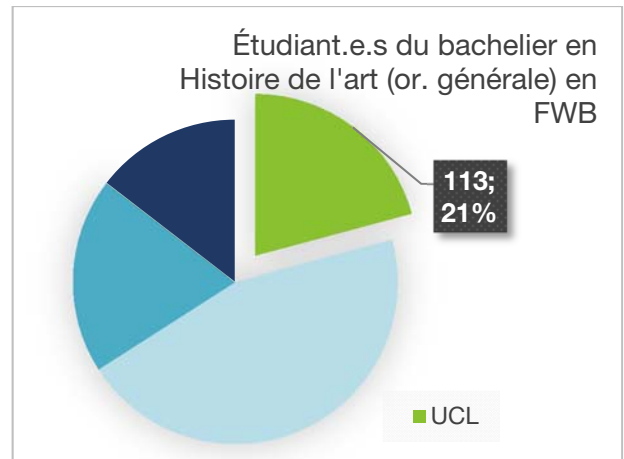
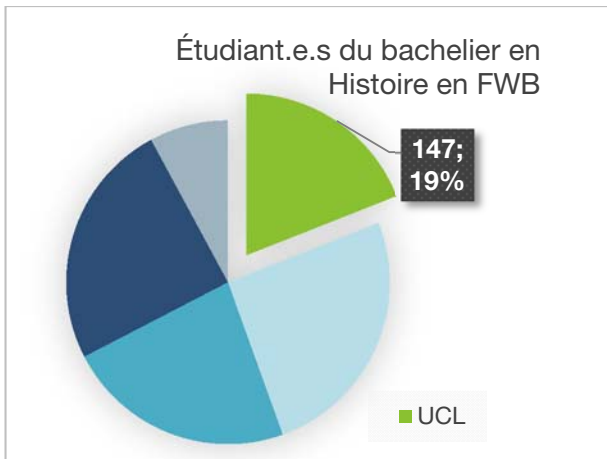
La présente évaluation a porté sur le bachelier et le master en Histoire ; le bachelier et le master en Histoire de l'art et archéologie (orientation générale) ainsi que sur le master en Histoire de l'art et archéologie (orientation musicologie).

La faculté de philosophie, arts et lettres – dont les programmes évalués relèvent – propose 9 programmes de bachelier et 28 programmes de master (60 et 120 ECTS), tous organisés à Louvain-la-Neuve. En 2013-2014, les programmes faisant l'objet du présent rapport réunissaient 530 étudiant·e·s, soit près de 2% de la population étudiante de l'UCL (29.025)<sup>2</sup>.

En 2013-2014, les étudiant·e·s se répartissaient comme suit :



<sup>2</sup> Source : CRef, annuaire statistique 2014 (année académique 2013-2014), disponible sur <http://www.cref.be/annuaires/2014> (consulté le 2 mai 2018). Les données statistiques employées sont les données les plus récentes disponibles à l'heure de rédiger le présent rapport.



## Partie 1 : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

Le décret Paysage<sup>3</sup> a été conçu et adopté (2013) en partie pour mieux assurer l'ancrage des universités et autres établissements dans l'Espace européen de l'Enseignement supérieur (EEES). Ce faisant, le décret s'est donné comme objectif de faciliter la mobilité étudiante aussi bien à l'intérieur de la FWB qu'ailleurs en Europe.

Du point de vue des commissions de programmes (CP) Histoire (HIST) et Histoire de l'art (ARKE) de l'UCL, cet objectif s'est traduit par d'importants changements dans leur *modus operandi*. En particulier, le processus de modularisation des enseignements déclenché par le décret a entraîné à la fois la priorisation du parcours personnalisé de l'étudiant·e et la difficulté de mettre en place un parcours type qui reproduirait la cohérence disciplinaire tenue comme indispensable par les équipes enseignantes. Au-delà des défis logistiques et administratifs qui en découlaient, cette situation a été vécue par les CP comme une mise en question de leur identité professionnelle, voire intellectuelle (voir ci-dessous). C'est dans ce contexte qu'elles ont dû s'engager dans la réforme de leurs programmes et dans l'évaluation de suivi AEQES.

C'est également au cours du quinquennat 2013-2018, mais non pas simultanément, que les deux CP ont changé de présidence. Les nouveaux mandataires, appuyés par l'esprit de collégialité, cherchent à gérer le changement tout en maintenant le maximum de continuité possible.

L'attention des experts AEQES a été attirée sur une autre réforme, tributaire du décret mais décidée au niveau de la faculté de philosophie, arts et lettres : la conversion des unités d'enseignement en blocs de 5 ECTS ou de multiples de 5 ECTS. Cette innovation, adoptée sous l'impulsion du besoin de rationaliser, est quand même perçue par certain·e·s enseignant·e·s comme mettant en cause la technicité des cursus. Les étudiant·e·s, pour leur part, s'attendent à une rationalisation parallèle des charges de travail. Il s'agit donc d'une réforme qui doit se poursuivre dans le cadre des plans d'action des CP (voir ci-dessous).

Enfin, l'environnement opérationnel des deux CP a subi des restrictions de cadre (dans les attributions de certains membres de l'équipe pédagogique, appelés « académiques payés à l'heure » [APH]). Les effets en sont multiples : fardeau pédagogique et administratif accru pour les enseignant·e·s à temps plein, surtout dans la musicologie ; réduction du nombre de professeur·e·s invité·e·s qui à la fois apportent des contributions d'un niveau élevé de technicité et assurent la viabilité des liens qui relient les CP aux musées et à d'autres partenaires externes ; risque de détérioration du bon fonctionnement actuel des stages

---

<sup>3</sup> Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, dit « décret Paysage ».

## Partie 2 : réalisation du plan d'action initial

Le plan d'action élaboré conjointement par les deux commissions de programme (CP) – Histoire (HIST), Histoire de l'Art (ARKE) – à la suite de l'évaluation externe de 2012-2013 a été finalisé en mars 2014. Ce document identifie deux axes communs aux deux CP :

- Axe 1 HIST et ARKE : amélioration de la maîtrise des langues vivantes par les étudiant·e·s ;
- Axe 2 HIST et ARKE : formation continue des enseignant·e·s.

La CP Histoire, pour sa part, met en avant les trois axes suivants :

- Axe 3 HIST: réflexions sur les acquis d'apprentissage et amélioration de leur formulation ;
- Axe 4 HIST : développement de nouvelles orientations d'enseignements et de recherche ;
- Axe 5 HIST : augmentation des ressources humaines pour la didactique de l'histoire.

La CP Histoire de l'Art, quant à elle, propose également trois axes :

- Axe 6 ARKE : communication auprès des étudiant·e·s et des futur·e·s étudiant·e·s ;
- Axe 7 ARKE : interaction avec d'autres CP, d'autres universités, des hautes écoles ;
- Axe 8 ARKE : formation des enseignant·e·s et des assistant·e·s.

D'autres axes sont mentionnés par la CP ARKE en annexe du plan d'action initial, mais sans attribution de degré de priorité, de responsable, des conditions de réalisation, ni des résultats attendus. Ce rapport se limite donc à l'évaluation des axes 1 à 8.

### **Axe 1 HIST et ARKE : amélioration de la maîtrise des langues vivantes par les étudiant·e·s**

Répondant aux préconisations du rapport d'évaluation externe de mai 2013, les deux CP ont défini une politique de maîtrise des langues vivantes par les étudiant·e·s et ont amélioré l'offre et l'organisation des cours en la matière. De nouveaux enseignements ont été développés en collaboration avec l'Institut des langues vivantes (ILV), en anglais, néerlandais, italien et allemand, quelques cours se donnent en anglais dans la CP ARKE, des lectures d'articles en langues étrangères sont données en HIST tant en bachelier qu'en master, etc. Les enseignant·e·s ont fait des efforts d'adaptation : dans le cadre de la réforme du master en ARKE (voir ci-dessous) par exemple, l'offre de cours donnés en anglais a été étoffée, et la CP porte le projet de mise en place, en bloc 3, de cours de compréhension et d'analyse de textes scientifiques dans les disciplines concernées. Enfin, l'UCL a mis sur pied un plan langue, qui vise spécialement un encouragement à l'apprentissage de trois langues vivantes en bachelier : l'anglais, le néerlandais et l'allemand.

Malgré ces efforts, les résultats obtenus ne semblent pas correspondre entièrement aux attentes. Les relations entre les deux CP et les CP de langues vivantes ou de traductologie désormais hébergées dans la même faculté semblent difficiles à promouvoir, tant les intérêts des formations sont divergents. L'accès à l'ILV, gratuit pour les étudiant·e·s, semble encore problématique pour les cours d'anglais ou de néerlandais, en raison de leur taux de fréquentation saturé, et le Centre de langues de Louvain-la-Neuve (CLL) exige quant à lui un investissement financier important de la part de l'étudiant·e qui souhaite y perfectionner sa

pratique d'une langue étrangère, ce qui va à l'encontre de la promotion d'une politique incitative et généralisée.

En HIST, la formation aux langues vivantes est plus problématique qu'en ARKE : des cours d'anglais ont été mis sur pied, mais sont jugés par la CP elle-même comme problématiques. Les étudiant·e·s considèrent ces cours non pas comme des moyens de progresser, mais au mieux comme des moyens de ne pas trop régresser. C'est en master que les problèmes se posent surtout : les étudiant·e·s qui désirent accéder à des sources en langues étrangères, décisives pour leur formation à la recherche, ont en théorie les moyens à disposition pour se former, mais, dans la pratique, rencontrent quantité de problèmes (organisation des emplois du temps, accès difficile aux cours dont ils ont besoin dès lors qu'il s'agit de langues massivement demandées, etc.). En master, il n'y a plus de cours de langue intégrés au cursus alors que l'apprentissage des langues mériterait d'être encore retravaillé. Plus largement, des améliorations sont à apporter dans l'offre de langues en fonction des acquis visés par les programmes.

Le cadre Erasmus ne vient pas pallier les difficultés d'apprentissage des langues. La politique des deux CP HIST et ARKE à propos d'Erasmus n'est guère visible en termes de résultats. Les deux CP ont désigné des responsables d'échanges et manifestent une réelle volonté d'accroître les échanges : politique d'information, et même organisation d'un stage à l'étranger pour les étudiant·e·s en finalité communication de l'histoire (HIST). Pourtant, la mise en œuvre de cette politique paraît encore difficile. On ne constate aucune synergie avec les « Erasmus In » (cf. recommandation du rapport d'évaluation externe de 2013). Enfin, le fait qu'il y ait un séminaire présenté et vécu comme décisif dans le programme du bloc 3 HIST n'incite guère les étudiant·e·s de cette filière à partir en Erasmus dès le bachelier.

## **Axe 2 HIST et ARKE : formation continue des enseignant·e·s**

La formation continue des enseignant·e·s de l'enseignement secondaire, dûment mentionnée dans le rapport d'évaluation externe de 2013 et reprise dans les plans d'action dressés par les entités, n'a pas fait l'objet d'avancées significatives, dans la mesure où les universités (et les établissements d'enseignement supérieur en général) sont dans l'attente d'une réforme concernant la formation initiale des enseignant·e·s.

## **Axe 3 HIST : réflexions sur les acquis d'apprentissage et amélioration de leur formulation**

Au cours des dernières années, et en particulier dans le cadre de l'application du décret Paysage, le CP HIST s'est emparée de la question des acquis d'apprentissage et, à la suite d'un projet commun porté par l'université (Acquis d'apprentissage – Louvain - Learning Outcomes, AALLO), la maquette des acquis d'apprentissage a été validée par les instances facultaires. Les historien·ne·s sont très attaché·e·s à la notion de progressivité des enseignements, à un alignement des apprentissages et des évaluations. C'est dans cet esprit que des référentiels de compétences ont été formulés.

Pour autant, quelques améliorations restent à faire. Le passage à des unités d'enseignement équivalent à 5 ECTS ou multiples de 5 ECTS ne semble pas toujours en adéquation avec la charge de travail supposée de la part de l'étudiant·e : il conviendrait d'évaluer de manière plus précise cette charge de travail en fonction des activités d'enseignement. De même, pour construire son parcours, l'étudiant·e dispose d'outils d'information, dont le site internet de l'université, mais la communication sur les parcours, sur les choix réels de cours qui ne soient pas contraints par des impossibilités matérielles ou de planning, sur les opportunités d'orientation, devrait être plus clairement affichée et plus explicite. Enfin, les cours à 5 ECTS



(ou multiples de 5 ECTS) conduisent les enseignant·e·s à s'interroger sur les apprentissages des sciences techniques de leur discipline : ces sciences leur apparaissent sacrifiées dans la nouvelle configuration, et ils considèrent comme un enjeu majeur de prochaines années de combiner cette exigence de technicité et la réforme des crédits ECTS accordés aux UE.

#### **Axe 4 HIST : développement de nouvelles orientations d'enseignements et de recherche**

Le CP HIST s'est saisie des recommandations formulées à l'issue de l'évaluation externe de 2013 et, tirant parti d'un renouvellement partiel de l'équipe pédagogique, a initié une refonte de ses programmes : si le processus de mise en route des réformes est lent, on constate en revanche une réelle capacité d'ouverture, à la *global history* par exemple, et aux outils des *Digital Humanities*, et plusieurs programmes pédagogiques innovants ont été testés pour encadrer les étudiant·e·s (citons notamment les projets MethodHique, Cleo2Web).

##### [Droit de réponse de l'établissement](#)

En outre, les enseignant·e·s de la CP HIST ont mis en place des espaces de recherche et de communication, numériques comme IRL (*in real life*), pour mieux intégrer les étudiant·e·s et les initier le plus tôt possible aux exigences des travaux scientifiques (tel l'atelier de l'historien ; LouvantHist ; LaRHis). Pour que ces initiatives très positives puissent réellement s'insérer dans la mission de formation, il serait judicieux d'y adosser des débouchés plus clairement identifiés, de manière à ce que les étudiant·e·s de master aient une nette vision des potentialités professionnalisantes de ces liens qui sont établis, dans le programme, entre enseignement et recherche.

Les enseignant·e·s de la CP HIST ont des exigences d'excellence et une très haute idée de leur discipline. Ils ressentent le décret Paysage comme une profonde et nuisible remise en cause de la progression d'un cursus qu'ils conçoivent comme une méthodique et lente initiation à leur discipline. Pour autant, ces exigences ne doivent pas forcément crispier l'ensemble du processus de transformation et d'innovation des contenus pédagogiques, déjà bien enclenché : on ne peut même qu'encourager ces enseignant·e·s à encore mieux adapter la définition de leur discipline au contexte de formation de plus en plus modulé, sans nécessairement la concevoir comme amputée par cette adaptation. La CP doit afficher des priorités qu'elle-même se définit, en fonction de ce contexte et des contraintes budgétaires imposées à la structure. Il s'agit là d'un enjeu décisif pour les prochaines années : plutôt que de vivre la discipline systématiquement en tension avec les réformes ou l'environnement universitaire, les enseignant·e·s d'histoire doivent se donner clairement des objectifs ciblés à atteindre, de manière à se faire pleinement entendre de leurs autorités facultaires.

#### **Axe 5 HIST : augmentation des ressources humaines pour la didactique de l'histoire**

Le contexte n'est pas favorable à l'augmentation des ressources humaines. Depuis cinq ans, le nombre d'étudiant·e·s a augmenté de près de 15%, le nombre d'APH s'est érodé, l'organisation des stages entraîne une surcharge de travail qui n'est que peu reconnue. Les experts ont bien entendu les arguments avancés par les enseignant·e·s comme par les étudiant·e·s à propos du manque de moyens humains pour atteindre les objectifs fixés.

Les experts soulignent avec d'autant plus de force les efforts qui ont été consentis en 2014 pour la didactique de l'histoire, faisant passer le titulaire de ce poste d'un mi-temps à un temps plein. Cet effort, qui ne résout pas tous les problèmes posés par cette finalité, va néanmoins permettre à la CP HIST de porter une réflexion d'ensemble, en particulier sur les stages en didactique de l'histoire, et sur leur évaluation : en particulier, les relations entre les

maitres de stage, les personnes en charge de la supervision et l'enseignant de l'UCL responsable des stages pourront être harmonisées et mieux adaptées aux objectifs poursuivis par l'étudiant·e stagiaire. Des aléas dans l'évaluation en didactique de l'histoire constituent le gros problème pendant de la finalité : les critères d'évaluation manquent de transparence et ne font guère l'objet d'un *feed-back*.

### **Axe 6 ARKE : communication auprès des étudiant·e-s et des futur·e-s étudiant·e-s**

Le rapport d'évaluation externe de 2013 avait souligné un manque de lisibilité et de visibilité des programmes et un manque de moyens de communication déployés auprès des étudiant·e-s en ARKE. Le message a bien été entendu par la CP : une réelle politique a été mise en œuvre pour que les étudiant·e-s puissent construire, dans le nouvel environnement induit par le décret Paysage, leur parcours au mieux de leurs objectifs. La CP ARKE a pu souligner la cohérence, l'attractivité et l'actualité des cours proposés. Les acquis d'apprentissage ont fait l'objet d'une claire définition dans leurs objectifs et dans leurs modalités : ils sont aujourd'hui mis en œuvre et, manifestement, bien visibles.

Il conviendrait sans doute de renforcer encore cette visibilité par l'énoncé plus clair des possibilités de débouchés professionnels auxquels les programmes peuvent donner accès : sans se contenter de baliser les parcours traditionnels ou d'établir de simples listes de métiers, une véritable politique de communication pourrait mettre en exergue des cas concrets, des exemples de parcours et de carrière spécialement valorisants pour la filière. La CP ARKE pourrait ici recourir au réseau des ancien·ne-s étudiant·e-s de l'UCL, ainsi que l'avait recommandé le rapport d'évaluation externe de 2013 : le vivier des ancien·ne-s pourrait servir de base d'appui pour mieux illustrer les opportunités et les parcours de sortie des programmes, mais aussi les nécessaires formations complémentaires qu'il convient de suivre pour atteindre certains de ces objectifs.

### **Axe 7 ARKE : interaction avec d'autres CP, d'autres universités, des hautes écoles**

Le rapport d'évaluation externe de 2013 avait préconisé le renforcement des interactions existant entre la CP ARKE et les autres institutions d'enseignement. En particulier, il s'agissait de développer des échanges de cours avec d'autres institutions universitaires. De manière plus particulière, les liens avec l'UNamur sont historiquement bien établis et les deux institutions cherchent à éviter les doublons, et donc à développer une certaine complémentarité.

Par ailleurs, notons que les stages en musées pour les historien·ne-s de l'art et sur les chantiers de fouille pour les archéologues ont été définis respectivement à 20 et 40 jours. Ils constituent des moments importants de contact avec le terrain, de formation pratique indispensable, et de valorisation des acquis auprès des institutions qui sont susceptibles d'embaucher dans ces domaines. Ils font l'objet d'un grand soin aussi bien des enseignant·e-s que des étudiant·e-s.

C'est dans une même perspective que des collaborations interinstitutionnelles ont été développées. Ainsi a été lancé en septembre 2017 un nouveau master 60 en Cultures visuelles grâce à une collaboration avec l'UCL-Mons et la KULeuven. Du côté de la musicologie, on peut également mentionner en master la finalité interuniversitaire avec l'ULB et l'ULiège. En raison de l'attractivité du master 120 en musicologie, la CP ARKE a voté en faveur de la création d'un bachelier en histoire de l'art à orientation musicologie, même si les contraintes budgétaires ne donnent aucune garantie sur la mise en application de cette

décision. Il conviendra cependant que tous les acteurs de ces constructions interinstitutionnelles consentent un effort pour que les horaires soient au mieux adaptés à ceux des étudiant·e·s, et que ces dernier·e·s n'aient pas à vivre des emplois du temps écartelés entre deux ou trois sites.

### **Axe 8 ARKE : formation des enseignant·e·s et des assistant·e·s**

Le plan d'action mis en place en 2014 après la parution du rapport d'évaluation externe proposait d'instaurer le recours aux services de l'Institut de pédagogie universitaire et des multimédias (IPM, devenu entretemps le *Louvain Learning Lab*), mais le dossier d'avancement n'en fait plus état.

## Partie 3 : recommandations pour le développement d'une culture qualité

### Gouvernance

Les CP jouissent d'une autonomie académique qui est limitée par des contraintes légales, structurales et conjoncturelles. Si les enseignant·e·s sont libres d'organiser leurs enseignements en fonction de leurs expertises propres et d'établir les prérequis et corequis qui conviennent, leur environnement opérationnel reste fortement déterminé à la fois par le décret Paysage et par l'impossibilité d'augmenter le nombre d'heures APH disponibles.

Le décret Paysage en particulier a eu un tel impact que l'horizon stratégique, tant de la faculté que des CP, s'est obscurci, ce qui est regrettable. Cela se traduit par un manque de vision et de proactivité prévalant dans les deux CP : la CP ARKE, pour sa part, se considère comme « en survie », tandis que la CP HIST se cantonne à un attentisme défensif, dans l'attente de nouvelles réformes annoncées.

#### Droit de réponse de l'établissement

#### Droit de réponse de l'établissement

Les priorités à fixer dans un avenir proche n'ont pas été clairement définies, sauf dans la mesure où elles peuvent offrir une protection minimale face aux contraintes extérieures.

Les enseignant·e·s, bien que fonctionnant en collégialité et représenté·e·s dans le bureau de faculté, ont des difficultés à se faire entendre. Il arrive que les frustrations de la base enseignante, filtrées par les CP, ne remontent pas auprès des instances supérieures.

La nécessité d'élaborer une vision cohérente et explicite de l'avenir, ne serait-ce qu'en termes d'une gamme de scénarios priorisés, est donc évidente. Sans programme clair, appuyé par un plan de recrutement bien étayé, les CP risquent de ne pouvoir faire entendre leurs voix auprès des organes décisionnels. Une meilleure communication avec les comités de cycle<sup>4</sup> est importante à cet égard.

Les experts recommandent aux CP de définir des objectifs stratégiques propres et partagés pour les cinq années à venir, de manière à recouvrer leur capacité à anticiper et conduire le changement et de guider leurs actions malgré les difficultés à survenir.

### Démarche qualité

Alors que la première autoévaluation (2012) avait pu être perçue par les CP comme une tâche administrative additionnelle, peu reconnue et valorisée, des évolutions notables sont intervenues, en particulier dans la capacité des CP à porter sur leurs programmes un regard introspectif neuf.

Et pourtant, de la « culture d'évaluation » à la « culture qualité » prônée par les *Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur (ESG)*<sup>5</sup>, de nouvelles étapes doivent encore être franchies. Instaurer cette culture,

---

<sup>4</sup> Un comité de cycle se compose de membres du corps professoral d'une CP et d'étudiant·e·s. Il se réunit deux fois par an, afin de rendre compte des souhaits et des critiques formulés par ses membres.

<sup>5</sup> [http://aeqes.be/agence\\_references\\_recommandations\\_detail.cfm?documents\\_id=36](http://aeqes.be/agence_references_recommandations_detail.cfm?documents_id=36) (consulté le 2 mai 2018)

la faire adopter par tous et toutes : des étudiant·e·s et du personnel académique aux équipes de direction et de gouvernance de l'institution, exige une meilleure intégration des démarches qualité. C'est dans ce sens que vont les recommandations des experts.

#### [Droit de réponse de l'établissement](#)

À la différence de ce qui s'observe dans d'autres institutions universitaires en FWB et en Europe, l'UCL n'a pas identifié un vice-rectorat en charge de la qualité. Un certain nombre des responsabilités en matière d'assurance qualité sont assumées par le Pro-Recteur à l'enseignement ; d'autres le sont par des Vice-Recteur·rice·s en charge d'autres responsabilités. Pour l'observateur·trice externe, la structuration des démarches qualité n'est dès lors pas aisée à percevoir. Il en résulte un manque de visibilité qui ne rend pas justice aux avancées qui ont été faites en matière d'assurance qualité. Les experts recommandent à l'université d'accroître la lisibilité interne et externe des structures en charge d'assurance qualité interne.

#### [Droit de réponse de l'établissement](#)

L'UCL a innové en refusant d'isoler un service qualité à l'échelon facultaire ou institutionnel, mais en comptant sur la diffusion de la démarche qualité dans l'ensemble des composantes facultaires, démontrant là sa volonté de développer une réelle culture qualité. Au niveau institutionnel, deux entités s'engagent dans l'accompagnement de démarches qui touchent au plus près les enseignants : le Service d'appui à la qualité de l'offre des programmes académiques (QOPA), qui met à leur disposition une gamme d'instruments tels que les évaluations des enseignements par les étudiant·e·s (EEE), une méthodologie pour établir des diagnostics SWOT et des formats d'enquêtes portant sur les programmes ; et le *Louvain Learning Lab* (LLL) qui, lui, est en charge de la formation des enseignant·e·s en ce qui concerne, par exemple, l'approche programme et les acquis d'apprentissage. Ces moyens sont importants et les CP sont libres de faire appel à ces deux services d'appui, selon les besoins qu'ils perçoivent.

Bien que cette organisation permette et stimule des initiatives positives, il est difficile d'en préciser la cartographie. S'il existe une instance en charge de garantir la parfaite complémentarité du QOPA et du LLL, elle n'est pas évidente pour l'observateur·trice externe. S'il existe un processus de *monitoring* qui aligne les besoins conjoncturels des CP aux exigences des ESG, il n'est pas non plus visible.

#### [Droit de réponse de l'établissement](#)

Les experts sont conscients du fait que plusieurs outils sont actuellement discutés et utilisés par les CP, tels l'EEE, l'analyse des taux d'échec, l'expression des charges de travail en ECTS ; leur application systématique dans le cadre d'un plan stratégique cohérent semble aujourd'hui faire défaut.

Ils recommandent donc aux CP de veiller à ce que le contenu, les vecteurs et les rythmes des processus de l'assurance qualité soient davantage mis en évidence, en pratique et en cohérence, afin de pérenniser l'équilibre *bottom-up / top-down* et d'assurer la participation active de tous les parties prenantes.

### *Plans d'action actualisés*

Pour la CP HIST, si des perspectives d'actions ont été dégagées à l'occasion de cette évaluation de suivi, ces éléments « intuitifs » n'ont fait l'objet ni d'une réelle prospective, ni d'une priorisation, ni d'une construction mesurée (par quels moyens les objectifs seront-ils atteints ? sous l'égide de quel·le responsable ? à quel cout ? à quelles échéances ? et face à

quels obstacles ?). Une feuille de route, en somme, mais qui s'inscrirait dans un plan stratégique bien agencé.

À cet égard, les experts considèrent que la perspective d'une fusion avec l'Université Saint-Louis - Bruxelles, la réforme du master en histoire, la place de la finalité approfondie, la réforme annoncée de la formation initiale des enseignant·e·s, etc. sont des enjeux lourds de conséquence, qui doivent conduire la CP HIST à expliciter ses exigences et son identité dans le cadre d'un plan d'action concret et détaillé. La prise de décision face à ces enjeux doit être étayée par des études d'impact, par une hiérarchisation des priorités et par des arguments susceptibles de convaincre les instances supérieures de libérer les ressources nécessaires (humaines et matérielles).

La CP ARKE a, quant à elle, dégagé quatre priorités dans un cadre de nécessaire optimisation des moyens contraints. Si ces priorités témoignent d'un réel effort pour repenser les relations de la CP avec les acteurs externes de la formation (notamment avec les musées, mais aussi avec des universités partenaires), les experts constatent cependant que les axes stratégiques se limitent surtout à des priorités à court terme (à échéance 2019). Ils encouragent la CP à étendre la réflexion sur ses priorités et à pérenniser les logiques enclenchées. En particulier, les experts pointent l'importance d'envisager un horizon stratégique plus lointain (à cinq ans, par exemple) en synchronisant autant que possible le calendrier de la CP avec celui de l'institution. Ils saluent la volonté de développer une offre d'études professionnalisante, en muséologie notamment, et de développer l'internationalisation. Sur ce dernier point, les experts encouragent la CP à concevoir cet axe de développement en synergie avec l'axe d'apprentissage des langues vivantes qui reste une priorité énoncée par la CP pour les années à venir.

Il est un problème particulier qui nécessite, selon les experts, toute l'attention des deux CP et qui n'est pris en compte dans aucun des deux projets de plan d'action actualisé reçus en préparation de l'évaluation de suivi : le taux d'échec en bloc 1. Ce point avait été soulevé dans le rapport d'évaluation externe de 2013 et ne semble pas avoir fait l'objet d'un traitement spécifique au cours des cinq dernières années, bien que l'ensemble du personnel soit pleinement conscient de ce problème. Une marge de progression importante doit être visée sur ce point. Le comité encourage les CP à développer une méthodologie (ou d'adopter une éventuelle méthodologie institutionnelle préexistante) pour distinguer formellement, mesurer et analyser les taux d'abandon et d'échec afin de développer des solutions pertinentes et efficaces.

La diminution des moyens, en particulier des heures APH, compromet pour beaucoup la faisabilité des objectifs définis dans le plan d'action ARKE. L'université doit entendre les difficultés affrontées par cette CP. Les experts tiennent à souligner, en particulier en raison de la technicité de certains enseignements et de la convergence des enseignements techniques, la nécessité de recourir à des enseignant·e·s extérieur·e·s qui savent apporter leurs compétences dans ce type de cursus. Les besoins sont particulièrement importants en musicologie, où le nombre d'étudiant·e·s est en augmentation et pour lequel le cadre enseignant diminue, et en histoire (pour la finalité communication de l'histoire).

## Conclusion générale

Les experts remercient les deux CP pour leur accueil et l'ensemble des informations et documents qui leur a été remis. Ils soulignent le travail réalisé et la motivation des personnes rencontrées, la préoccupation démontrée par les acteurs rencontrés pour la qualité des programmes, leur positionnement dans un contexte contraint, voire difficile, où la multiplication des réformes dans un laps de temps court a sensiblement compliqué la définition d'une ligne de conduite stable.

Les efforts d'adaptation et le travail réalisé sont néanmoins manifestes, mais un recentrage sur des actions ciblées, que ce soit en matière de qualité ou en matière d'innovations pédagogiques, permettrait de voir aboutir des avancées et limiterait les risques d'épuisement des bonnes volontés. La culture qualité est une donnée désormais intégrée dans l'environnement des deux CP, même s'il y a, en la matière, une marge de progression sensible. Les deux CP et les instances facultaires ne manquent pas de ressources et de dynamisme pour avancer sur ces questions dans les années à venir.

## Droit de réponse de l'établissement



Droit de réponse de l'établissement évalué

*Commentaire général éventuel* :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Partie du rapport	Paragraphe ciblé	Observation de fond
Partie 3, Gouvernance, page 12	3 <sup>e</sup> paragraphe	S'il est vrai que la formulation "en survie" a été utilisée, il ne s'agit certainement pas de la survie du programme ARKE dans sa totalité. Il reste néanmoins la crainte que la suppression de nombreuses heures APH mette en péril le bon fonctionnement du programme tel qu'il existe, ce qui concerne notamment l'existence (la survie) de l'option "Expertise et conservation" qui est un pôle d'attraction pour nos étudiants.
page 9	2 <sup>e</sup> paragr.	Extrait : "si le processus de mise en route des réformes est lent"  Commentaire : trop schématique. En fait, le processus de mise en route des réformes est construit de manière raisonnée et concertée et n'est donc pas hâté.
page 12		<u>extrait</u> : Et pourtant, de la « culture d'évaluation » à la « culture qualité » prônée par les Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur (ESG), de nouvelles étapes doivent encore être franchies. Instaurer cette culture, la faire adopter par tous et toutes : des étudiant·e·s et du personnel académique aux équipes de direction et de gouvernance de l'institution, exige une meilleure intégration des démarches qualité. <u>commentaires</u> : sur quelles observations repose cette affirmation, qui relève plus du jugement de valeur que de l'évaluation ?
p. 12	Paragr. 4	Extrait : "la CP HIST se cantonne à un attentisme défensif, dans l'attente de nouvelles réformes annoncées" commentaire: cette vision est un peu schématique. La CP HIST ne se cantonne pas à un attentisme défensif, mais construit son processus de réforme dans la moyenne durée: ayant pour objectifs d'adapter la réforme du bachelier déjà implémentée et de mettre en place une réforme importante du master.

page 13		<p><u>extrait</u> : À la différence de ce qui s’observe dans d’autres institutions universitaires en FWB et en Europe, l’UCL n’a pas identifié un vice-rectorat en charge de la qualité. Un certain nombre des responsabilités en matière d’assurance qualité sont assumées par le Pro-Recteur à l’enseignement; d’autres le sont par des ViceRecteur-ric-e-s en charge d’autres responsabilités. Pour l’observateur-trice externe, la structuration des démarches qualité n’est dès lors pas aisée à percevoir. Il en résulte un manque de visibilité qui ne rend pas justice aux avancées qui ont été faites en matière d’assurance qualité. Les experts recommandent à l’université d’accroître la lisibilité interne et externe des structures en charge d’assurance qualité interne.</p> <p><u>commentaires</u> : cette considération a fait l’objet d’un échange oral lors de la visite. N’est pas repris ici la réponse de l’UCL consistant à pointer cette suggestion comme purement cosmétique. L’essentiel n’est-il pas d’avoir un référent politique qui porte <u>effectivement</u> la responsabilité des politiques-qualité au sein de l’université, plutôt qu’un référent politique qui en aurait seulement le nom ? La culture-qualité, préconisée dans l’extrait précédent, ne passe-t-elle pas précisément par une intégration des démarches-qualité dans les processus « enseignement-apprentissage » plutôt que par des étiquettes ?</p>
Page 13		<p><u>extrait</u> : Bien que cette organisation permette et stimule des initiatives positives, il est difficile d’en préciser la cartographie. S’il existe une instance en charge de garantir la parfaite complémentarité du QOPA et du LLL, elle n’est pas évidente pour l’observateur-trice externe. <u>commentaires</u> : nous ne comprenons pas la difficulté évoquée. En interne, cette organisation est parfaitement connue et comprise. Pour l’externe, ce qui est pointé ici comme problématique, cette structure, ainsi que les rôles respectifs des différentes entités impliquées dans la gestion de la qualité, sont expliqués dans le rapport d’auto-évaluation dont disposent les experts et sont également présentés sur le site web de l’UCL, soit sur le fond <a href="https://uclouvain.be/fr/etudier/qualiteformation.html">https://uclouvain.be/fr/etudier/qualiteformation.html</a>, soit sur l’organisation <a href="https://uclouvain.be/fr/decouvrir/adeq.html">https://uclouvain.be/fr/decouvrir/adeq.html</a></p>

Nom, fonction et signature  
de l’autorité académique dont dépend l’entité

Philippe Hiligsmann  
Professeur ordinaire  
Doyen de la Faculté de philosophie, arts et lettres



Nom et signature du  
coordonnateur.trice de l’évaluation de suivi

Alexander Streitberger  
Professeur,  
Responsable de la CP ARKE (Histoire de l’art)



Paul Bertrand  
Professeur  
Responsable de la CP HIST

